



formation et accompagnement pour être mieux indemnisée pour un licenciement abusif votre avis

Par **techalarme**, le 16/01/2019 à 08:13

Bonjour,

j'ai vu récemment sur un site internet une proposition très intéressante pour une formation en ligne et être accompagner pour mieux négocier son départ apparemment dans ce cadre-là ou l'employeur recherche à se débarrasser de vous vous pouvez partir avec minimum 1000e en plus que pensez-vous ?

Par **P.M.**, le 16/01/2019 à 08:39

Bonjour,

Je ne peux rien y penser mais promettre 1000 € pour tout le monde quelque soit l'ancienneté, le niveau de salaire, temps partiel ou complet, la taille de l'entreprise, cela me paraît déjà ridicule...

Il y a déjà des indemnités minimales prévues en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse à l'[art. L1235-3 du Code du Travail](#)...

Par **techalarme**, le 16/01/2019 à 09:52

d'accord , si j'ai bien compris la proposition ,

je voulais dire contester un licenciement abusif, je n'ai aucune connaissance dans le domaine, oui effectivement cela concerne le cas d'un licenciement abusif, ce que j'ai compris c'est que cette formation permet au salarié de mieux se défendre et comprendre dans quel cas la personne se retrouve dans un licenciement abusif et contester et mieux négocier son départ, je pense qu'il est fait pas des syndicats ou juristes , vous pensez que c'est une arnaque?

Par **P.M.**, le **16/01/2019** à **13:44**

Il ne s'agit pas de penser mais d'être sûr et je vous ai dit que déjà la présentation est ridicule...

Après, on peut l'appeler comme on veut...